



Je ne sais pas comment faire aider moi svp

Par **odyssea**, le 21/12/2008 à 19:44

Bonjour, je viens ici pour avoir des conseils...je vous en remercie d'avance...voilà, je travaille pour une entreprise depuis 2 ans environ mon employeur m'a proposé a l'époque un CDD a terme imprécis pour remplacer une collègue en congé parental... je précise que dans mon contrat il n'y a pas de durée minimale précisée.

cette dernière est revenu travailler depuis maintenant 3 mois et je n'ai jamais été convoquer j'ai continué a travailler normalement nous sommes toutes les 2 aux même secteur.

dans cette entreprise, il y a une autre fille qui est dans la même situation que moi elle a été convoqué la semaine dernière l'employeur lui a dit que la société n'allait pas embauché dans l'avenir et qu'elle aurait du signer un cdd en octobre en réalité...(ils avait oublié apparemment) ma collègue lui a dit que normalement ils devrait lui proposer un cdi d'après la loi mais notre patron a fais la sourde oreille il ne lui a pas répondu...d'après les échos il était tous gentil avec elle et après discussion elle a cédé et a signé son cdd qui va jusqu'au 28 février 2009.

j'ai appris que je vais être a mon tour convoqué et je suppose que ca va être pareil pour moi...étant de nature timide je redoute cette confrontation qu'elle doit etre ma réaction ce que je dois lui dire s'il vous plait aidez moi merci

Par **Marion2**, le 21/12/2008 à 19:55

Bonsoir,

Est ce que dans ce CDD, il était notifié "jusqu'au retour de la personne remplacée" ?

Si c'est le cas et que la personne en question a repris son travail, votre CDD est automatiquement reconverti en CDI.

Dans ces conditions, refusez de signer quoique ce soit.

Tenez nous au courant pour les suites à donner.

Cordialement

Par **odyssea**, le **21/12/2008** à **20:05**

bonsoir, je viens de regarder mon cdd et il est noté ..."en remplacement du salarié X, absente pour congé parental"

Par **Marion2**, le **22/12/2008** à **10:01**

Bonjour,

Et la personne absente pour congé parental est revenue travailler ?

Si c'est le cas, votre CDD est requalifié en CDI

Par **odyssea**, le **22/12/2008** à **14:37**

oui elle est revenu début octobre et on travaille toutes les deux dans le même secteur... le problème c'est que je ne sais pas comment réagir lors de mon entretien je ne veux pas être en mauvais terme avec mon employeur malheureusement ben lui il veut défendre ses intérêts et moi de mon côté aussi je veux défendre les miens

Par **Marion2**, le **22/12/2008** à **14:42**

RE

Votre employeur est dans son tort. C'est vous qui devez défendre vos intérêts.

S'il voulait vous faire signer un autre CDD, il aurait pu le faire juste avant le retour de la personne que vous remplacez, avec comme mention par exemple "surcroît de travail". Or, il n'a rien fait.

Officiellement, vous êtes actuellement en CDI.

Lors de votre entretien, votre intérêt est de refuser de signer pour un CDD. Dites bien à votre employeur que devant les Prud'hommes, il aura tous les torts.

[fluo]Défendez-vous !!![fluo]

Par **Visiteur**, le **22/12/2008** à **14:56**

bonjour,

je viens à la rescousse de lauré....

surtout ne signez rien d'anti daté ! si j'ai bien compris il veut vous faire signer un cdd... donc apparemment il ne veut pas vous garder !

j[fluo]e ne veux pas être en mauvais terme avec mon employeur malheureusement ben lui il veut défendre ses intérêts et moi de mon côté aussi je veux défendre les mien[/fluo]

lui ne se gênera pas pour vous virer si telle est son intention.

a vous de voir...vous êtes en cdi..si il vous licencie il faudra qu'il prouve pourquoi ! et la comme dit Laure au prud'homme c'est défendable.

maintenant si vous signez un cdd anti daté, vous ne pourrez pas vous retourner contre lui...

tenez nous au courant

Par **odyssea**, le **22/12/2008** à **19:41**

je vous remercie de vos réponses qui m'encouragent dans ma décision de ne pas me laisser faire...bonne soirée et je vous tiens au courant bonne fêtes joyeux Noël

Par **Visiteur**, le **22/12/2008** à **19:45**

bonnes fêtes à vous aussi.....

c'est pas facile....mais y'en a marre des patrons qui se croient tout permis...

Par **Marion2**, le **22/12/2008** à **19:54**

Bonnes fêtes odyssea ! Vous avez la loi pour vous !

Bien cordialement

Par **odyssea**, le **13/01/2009** à **11:09**

bonjour donc je viens au nouvelle concernant ma situation, a ce jour, je n'ai pas été convoqué en tout cas je stresse toujours... mes collègues en cdi n'arrêtent pas de me demander : " alors il t'a convoqué ? " ou " alors il te garde ?" "tu en es où avec ton contrat ? " et franchement ça commence à me saouler toutes ces questions...

En tout cas, je reste sur ma position je ne lui ferai pas de cadeau...

concernant la fille qui a signé son cdd antidaté toutes mes collègues disent qu'elle a bien fait...

car elle se voyait mal de mettre le patron au prud'homme et de venir travailler comme si de rien n'était...et puis qu'après il risquait de la faire "chier" au travail ...
bref, que ça serait pas supportable....

c'est pas facile comme situation, perso je dis rien mais en tout cas au fond de moi je sais que je ne ferais pas comme ma collègue en signant un éventuel cdd...

merci et encore mes meilleurs vœux

Par **Visiteur**, le **13/01/2009** à **12:45**

coucou,

sympa de revenir nous donner des nouvelles....

arretez de stresser et n'écoutez plus vos collègues...c'est elles qui vous mettent la pression
!!!!!!!!!!!!!!!

au fait qui vous a dit que vous alliez être convoquée ??

Par **odyssea**, le **14/01/2009** à **11:29**

bonjour, et merci de me répondre sinon pour votre question celle qui m'a dit que j'allais être convoqué c'est justement la collègue qui a signé son cdd anti daté ...
celle qui était dans la même situation que moi...

enfin bon on verra bien ... sinon pour mes collègues je leur ai dis un peu sec que j'en avais marre que l'on me pose la question tout le temps et maintenant ils se sont calmés.... je pense qu'ils ont peur pour leur place car il faut dire qu'il n'y a pas trop de travail en ce moment à cause de la crise financière parait il ...donc ça les arrangeraient si l'employeur ne me gardait pas...

bonne journée et merci de vos réponses